



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du JEUDI 19 OCTOBRE 2023

Date de convocation : 11 octobre 2023

Etaient présents : M. MAUBOUSSIN Rémy, Maire ; Mme RIVOL Fabienne, MM. PULIDO PATO Christopher, GRANIER Sébastien, Adjoint ; Mme LEPELTIER Coralie, M. CADYCK Kévin et Mmes RADENAC Sylvie & BESLIER Mélanie

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : Mme CHEVALLIER Audrey, M. BORDIN Pascal (pouvoir à M Cadyck) et M. LEREY Judicaël (pouvoir à M. Granier)

Absents : MM. DUBOIS Pierre et SEPPE Johan

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Rémy MAUBOUSSIN, Maire, ouvre la séance à 19h dans la salle du conseil ; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné M. Kévin CADYCK, secrétaire de séance.

Monsieur MAUBOUSSIN rappelle l'ordre du jour :

- * Projet de déploiement du réseau LoRa en Sarthe : proposition de convention temporaire, implantation en hauteur d'équipements de télérelève d'objets **connectés**
- * Approbation du rapport de la CLECT
- * Passage à la M57 abrégée au 1^{er} janvier 2024
- * SAEP Conlie Lavardin : validation de la sortie de la commune d'Aigné du syndicat
- * Cérémonie du 11 novembre
- * Affaires scolaires : crédits de Noël
- * Affaires et questions diverses.

1/ Projet de dé déploiement du réseau LoRa en Sarthe : proposition de convention temporaire, implantation en hauteur d'équipements de télérelève d'objets connectés

M. le Maire informe le Conseil Municipal que SARTEL propose une convention pour le déploiement d'une nouvelle technologie LoRa (équipement de télérelève) ; Il est proposé d'installer un équipement au pignon de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable à ce projet et autorise M. le Maire à signer la convention avec SARTEL

2/ Approbation du rapport de la CLECT

Vu le courrier de notification du rapport 2020 de la CLECT en date du 30 août 2023, adressé par Madame la Présidente de la Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé,

Considérant que ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 24 communes membres,

Considérant que pour les attributions de compensation de droit commun ledit rapport doit être adopté à la majorité qualifiée des communes membres (la moitié des communes représentant les deux tiers de la population de l'E.P.C.I. ou les deux tiers des communes représentant la moitié de la population de l'E.P.C.I.),

Considérant que la C.L.E.C.T. a traité les flux financiers engendrés par les transferts de compétences effectués au 1er janvier 2020,

Vu le Code général des impôts,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient que chaque conseil municipal se prononce sur le rapport de la CLECT de la 4CPS en date 12 juillet 2023,

Les membres du Conseil Municipal décident après délibération :

- . D'APPROUVER le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées 2019 de la 4CPS joint à la présente délibération,
- . De NOTIFIER cette décision à Madame la Présidente de la 4CPS.

3/ Passage à la M57 abrégée au 1er janvier 2024

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offrant la possibilité d'opter pour la nomenclature M57 ;

Vu l'avis du comptable public en date du 11 octobre 2023 pour l'application du référentiel M57 avec le plan comptable abrégé pour la commune de LAVARDIN au 1er janvier 2024 ;

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter, à compter du 1er janvier 2024, la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée ;
- de préciser que la nomenclature M57 s'appliquera aux budgets suivants :
Commune de Lavardin ; Lotissement La Cassine 3
- que l'amortissement des immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2024 est linéaire et pratiqué par dérogation, à compter du 1er janvier N+1
- que les durées d'amortissement seront celles qui étaient antérieurement appliquées ;
- de maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif ;
- d'autoriser M. le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4 / SAEP Conlie Lavardin : validation de la sortie de la commune d'Aigné du syndicat

Monsieur le Maire **RAPPELLE** que :

- La commune d'AIGNE est membre du Comité Syndical du SAEP de Conlie-Lavardin pour une partie de ses abonnés
- LE MANS METROPOLE est compétent en matière d'eau potable sur la commune d'AIGNE,

- Le SAEP de Conlie-Lavardin souhaite se rapprocher du SIAEP de Charnie-Champagne pour renforcer les équipes techniques, suite à des difficultés de recrutement et de tenue des astreintes,
- Différentes réunions se sont tenues avec les Présidents des SIAEP de Charnie-Champagne et SAEP de Conlie-Lavardin et les services de la Préfecture pour mener ce rapprochement, le retrait de la commune d'Aigné en tant que membre du SAEP de Conlie-Lavardin est nécessaire et préalable au rapprochement du SIAEP de Charnie-Champagne et du SAEP de Conlie-Lavardin.
- La commune d'Aigné membre de Le Mans Métropole a transféré à cette dernière la compétence eau potable. Elle ne peut donc pas en confier l'exercice au syndicat,
- Le Conseil Municipal de la commune d'Aigné, respectivement le Comité Syndical de Conlie-Lavardin ont délibérés le 26 Septembre 2023, respectivement le 06 Octobre 2023 pour demander le retrait de la commune d'Aigné en tant que membre du Syndicat,

PROPOSE :

Vu le besoin de ces deux syndicats de se rapprocher, et le besoin du retrait préalable de la commune d'Aigné en tant que membre du SAEP de Conlie-Lavardin afin que ce dernier puisse fusionner avec le SIAEP de Charnie-Champagne :

- D'accepter la demande de retrait de la commune d'Aigné du SAEP de Conlie-Lavardin dès rédaction de l'arrêté préfectoral
- D'adopter les conditions de retrait de la commune d'AIGNE du SAEP de Conlie-Lavardin selon la convention de répartition (conditions financières, patrimoniales, sort du personnel) communiquée en annexe à cette délibération,
- De modifier les statuts du SAEP de Conlie-Lavardin (seul le périmètre de celui-ci en est modifié) comme annexé à la présente délibération.

PRECISE que :

- Le retrait de la commune est soumis à l'avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale,
- L'ensemble des communes membres du SAEP de Conlie-Lavardin seront sollicitées pour émettre leur avis au retrait de la commune d'AIGNE dans les conditions de retrait prévues en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE

Les conditions de retrait (financières, patrimoniales, sort du personnel) de la commune d'Aigné du SAEP de Conlie-Lavardin selon les répartitions annexées à la présente délibération,

Le retrait de la commune du SAEP de Conlie-Lavardin,

Les statuts modifiés du SAEP de Conlie-Lavardin.

DONNE POUVOIR à Madame Fabienne RIVOL, première adjointe, pour entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire au retrait de la commune d'Aigné du SAEP de Conlie-Lavardin.

5 / Cérémonie du 11 novembre

Concernant l'organisation des cérémonies pour le 11 novembre, l'installation des tables et chaises est à prévoir le vendredi soir ; ainsi qu'à la salle de la cantine pour le vin d'honneur

M. le Maire et Mme Rivol sont en charge de l'organisation et de contacter des jeunes pour le service (4 ou 5 ?)

Pour 2024, après débat, le Conseil Municipal propose que la gratuité du repas offert aux Lavardinois sera portée à 65 ans (au lieu de 60 ans actuellement)

6 / Affaires scolaires : crédits de Noël

Le montant de 10€ par élève est reconduit pour Noël 2023 ; 490 € sont alloués à l'école pour les dépenses de Noël. M. Pulido est chargé d'informer la Directrice de l'école.

Concernant l'accueil de loisirs, M. Pulido informe que la 1^{ère} semaine des vacances de la Toussaint, la salle de la cantine sera mise à disposition pour les 9-11 ans.

7 / Affaires et questions diverses

- Distribution des sacs marqués

Une permanence des élus sera tenue les Samedi 6 et samedi 13 janvier 2024 entre 9h et 12h pour la distribution des sacs marqués. Le Conseil Municipal ne souhaite pas que cela soit distribué pendant les horaires d'ouverture du secrétariat

- demande de subvention via l'AMF (Association des Maires de France) :

Suite à différentes demandes faites par l'AMF pour des demandes de subventions diverses, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ces demandes.

Tour de table des Elus :

Sébastien Granier présente différents devis pour différents travaux de voirie (busage, arasement rue de La Quinte, reprofilage...) le devis Peltier est accepté pour ces travaux ; La commune se réserve les travaux de reprofilage, route de la grande allée, lors de la prochaine journée citoyenne. Cette année, les travaux de réfection de voirie (point à temps) n'ayant pas été réalisé ; ces crédits seront utilisés pour les nouveaux travaux présentés. Prévoir 5T de point à temps pour 2024, réalisation à prévoir avant fin juin. Des consultations seront faites auprès de différentes sociétés.

Kévin Cadyck demande où en est le projet de commerce ? standby ; et concernant le lotissement La Cassine 3 : dossier en sommeil.

Sylvie Radenac sollicite les élus pour le lieu d'installation, le format et le nom de l'école. Projet toujours en réflexion ; Voir pour un sondage.

Coralie Lepeltier demande des renseignements concernant le local associatif ; il manque quelques devis avant le lancement des travaux.

Mélanie BESLIER souhaite remercier Mmes Chantal Cervellini et Maud Granier pour leur bénévolat à la garderie les 2 premiers après-midis.

Fabienne Rivol informe que Cindy Rioul est en arrêt depuis le 21 septembre ; Remerciements à Mmes Monique Janvier et Nicole Mauboussin, bénévoles, qui ont bien voulu remplacer Cindy ; compte tenu de son indisponibilité, au moins jusqu'au 7 septembre, Mme Martine Palais a été recruté pour assurer son remplacement. Remerciement à M. le Maire qui assure la surveillance dans le car ; Mme Audrey Pannier se propose de remplacer Cindy pour la surveillance du car le matin (à voir selon l'indisponibilité de Cindy). La commune de La Quinte a invité le jury de Lavardin pour la remise des récompenses des maisons fleuries de La Quinte.

Séance levée à 21h00

Le secrétaire de séance
Kévin CADYCK

Le Maire,
Rémy MAUBOUSSIN